

LE CHEVALIER DE LA BARRE

Contrairement aux victimes précédentes, le chevalier de La Barre n'a jamais rien écrit et ne laisse aucune trace sur l'autel des idées. C'est simplement un jeune homme un peu turbulent, un peu provocateur, victime de l'intolérance, de l'obscurantisme et de la cruauté religieuse et politique qui règne en ce milieu du siècle des Lumières, victime, à peine âgé de 19 ans, du pouvoir et de l'arbitraire de la justice dans une affaire où s'investiront les philosophes des Lumières au nom de la tolérance religieuse et de la liberté de conscience.

Voici l'affaire de La Barre.

Au matin du 6 août 1765, la petite ville picarde d'Abbeville³⁰³ est en émoi : on vient de découvrir la dégradation de la statue en bois du Christ s'élevant sur le pont Neuf. La statue porte des marques en plusieurs endroits réalisées, comme l'écrit l'huissier du roi, par « un instrument tranchant » ; il s'agit de « trois coupures de plus d'un pouce de long chacune et profondes de quatre lignes » sur la jambe droite et « deux coupures à côté de l'estomac ». On découvre également que le crucifix du cimetière Sainte-Catherine a été profané avec des excréments. C'est le maire Duval de Soicourt, qui par ses fonctions est également lieutenant de police administrative et industrielle (police des corporations et des manufactures) et officier de justice, qui mène l'enquête ; il adresse le procès-verbal des faits à Hecquet, procureur du roi à Abbeville, qui n'est en réalité que son homme de paille. Hecquet informe rapidement – dès le 17 août – son homologue parisien Joly de Fleury³⁰⁴ des profanations constatées à Abbeville. Ce dernier l'encourage à poursuivre l'enquête, malgré le manque de preuves, et ne doute pas de son zèle à trouver et poursuivre les coupables.

Duval de Soicourt peut commencer l'enquête d'instruction.

303. Abbeville était alors une petite ville de province de 17 000 habitants située sur la Somme entre Amiens et la mer.

304. Joseph-Omer Joly de Fleury (1715-1810) fut avocat général au Grand Conseil puis au Parlement de Paris.

Quel est le contexte local et national ?

Abbeville a autrefois été le siège de violents combats entre protestants et catholiques. Ces derniers organisent de nombreuses manifestations de la foi dans le but d'effacer dans les esprits les traces et les doutes que les discours iconoclastes des protestants ont générés. L'évêque d'Amiens veut faire de cette affaire un exemple et le coupable idéal sera trouvé en la personne du jeune chevalier de La Barre.

Les accusateurs et les accusés appartiennent à l'élite de la ville. Accusateurs et parents des accusés siègent sur les mêmes bancs au parlement ; on peut imaginer le climat politique conflictuel qui règne dans la petite ville d'Abbeville.

Cette affaire se déroule sur fond de guerre économique entre d'une part les corporations de textiles et d'autre part la grande manufacture de draps de la famille protestante Van Robais venue de Hollande en 1665. La manufacture a le monopole de la fabrication des draps à Abbeville et le soutien du maire Soicourt. L'ancien maire, Douville de Maillefeu, quant à lui, soutient les corporations qui contestent ce monopole.

Par ailleurs un certain Simon-Nicolas-Henri Linguet, homme de lettre, s'installe à Abbeville en 1763. C'est un écrivain bohème, doué mais sans succès. Il loge chez la mère du libraire-imprimeur Déverité et se lie avec l'ancien maire Douville. Incité par ce dernier, il publie un mémoire qui porte sur un projet d'aménagement de la Somme pour améliorer la navigabilité au profit du commerce local et dans lequel il prend le parti des corporations contre le monopole des manufactures, qu'il rend responsables de l'appauvrissement de la population ; ce mémoire cause d'importants troubles dans la ville. Par ailleurs Linguet y prend ouvertement le parti de Douville contre Soicourt. Le mémoire est saisi et brûlé.

Soicourt, certainement alarmé par les écrits de Linguet, se saisit de l'affaire de La Barre pour faire un exemple. Pour lui, les attaques contenues dans le mémoire de Linguet et la mutilation du Christ ont la même source et mettent en danger autant la paix sociale que sa situation personnelle. Il est de notoriété publique que Soicourt est en grande inimitié avec l'abbesse de Villancourt, la cousine du chevalier

de La Barre. L'abbesse avait privé Soicourt de la curatelle d'une jeune fille de famille très riche, en la prenant sous son aile protectrice dans son couvent.

Ces préoccupations locales rejoignent celles du procureur de Paris à propos des encyclopédistes. Il s'agit de la propagation d'idées philosophiques qui peuvent miner l'ordre social. Ainsi l'« archaïsme provincial » ne peut seul expliquer le désastreux dénouement de l'affaire de La Barre.

Les procès pour blasphème avaient quasiment disparu au XVIII^e siècle et la sentence du parlement de Paris surprend. De fait, avec cette condamnation, on fait deux exemples : l'un en direction du peuple, l'autre contre le « parti des encyclopédistes ». En effet, le Parlement se déchaîne contre eux et les philosophes.

La famille de La Barre ayant quelques liens avec des parlementaires, peut-être certains d'entre eux, de faction opposée, profitent-ils de l'occasion pour régler quelques comptes ?

Peut-être aussi les parlementaires, ayant obtenu du roi et contre son avis, par l'édit de novembre 1764, l'expulsion des Jésuites, veulent-ils ainsi donner des gages de l'intérêt qu'ils portent pour les mœurs.

Les deux premiers volumes de l'*Encyclopédie*, publiés en 1751, tout d'abord condamnés par l'Église sur fond de soupçons d'athéisme, le sont ensuite par le Parlement. Lefebvre d'Ormesson, avocat général et oncle du chevalier de La Barre, avait d'ailleurs assimilé les encyclopédistes à une « secte dangereuse » dans un réquisitoire au Parlement et demandait que les catholiques brûlent leur exemplaire.

En janvier 1759, le procureur général du roi Joly de Fleury, le futur accusateur parisien du chevalier de La Barre, avait prononcé un réquisitoire contre l'*Encyclopédie*, accusant l'ouvrage de saper les bases de la monarchie en prônant l'irréligion. Les derniers volumes de l'*Encyclopédie* paraissent clandestinement en 1761.

C'est dans ce contexte que paraît à Genève le *Dictionnaire philosophique* de manière anonyme, livre qui sera trouvé chez le chevalier de La Barre et que l'on attribue à Voltaire. Par décision de justice, le livre est brûlé à Genève en 1764, à Berne et en Hollande. En mars 1765, il

est mis à l'Index avec les *Lettres écrites sur la montagne* de Jean-Jacques Rousseau par décision du parlement de Paris, à la suite d'un réquisitoire de Joly de Fleury. Au cours de ces années 1765-1766, le clergé proclame officiellement son inquiétude pour la circulation des livres interdits, c'est-à-dire les livres de philosophie.

Revenons à l'affaire. Une information judiciaire est ouverte et cent vingt témoins, dont seulement trois oculaires, sont entendus entre le 13 août et le 1^{er} octobre, date de l'arrestation du chevalier de La Barre. Duval de Soicourt s'implique avec acharnement, n'hésitant pas à fournir de fausses accusations et de faux témoignages. Il écrit de nombreuses lettres à l'évêque d'Amiens en prétendant qu'une conspiration est ourdie contre la religion catholique, et finit par obtenir de celui-ci des monitoires, survivances de l'Inquisition, c'est-à-dire des ordres donnés à la population et en particulier aux servantes de révéler aux juges toutes les histoires de blasphème dont ils auraient entendu parler sous peine d'être damnés. Il est aidé par les curés, qui incitent à la délation lors des messes dominicales.

L'affaire est instruite au moyen de l'enquête par témoins. Le témoignage a valeur de preuve : dans un premier temps la déclaration est dite « sous serment », puis est renouvelée, toujours sous serment : il s'agit du « recolement ». Ce n'est que dans un troisième temps qu'il y a confrontation avec l'accusé et que celui-ci peut récuser les déclarations du témoin : c'est le seul moment où il peut se défendre.

Dumaisniel de Belleval, conseiller au tribunal de l'élection, figure parmi les premiers témoins. Celui-ci est un ami de Soicourt et de la riche famille Van Robais. De plus, Dumaisniel est l'ennemi juré de la famille de La Barre. La soixantaine, il était chargé de quelques affaires du couvent et avait fait des avances à l'abbesse, qui les avait tout d'abord repoussées avec sa « douceur ordinaire », mais sur son insistance elle avait montré avec plus de rudesse son aversion et son mépris pour son soupirant. Le jeune et bouillant chevalier avait alors intimé l'ordre à Dumaisniel de cesser d'importuner sa cousine. Dès lors ce dernier n'avait eu de cesse de chercher à se venger. De plus

il est dépité de n'avoir pu marier l'un de ses fils à une jeune pupille protégée de l'abbesse. L'occasion va bientôt lui être offerte.

Le chevalier de La Barre accusera Dumaisniel d'être l'instigateur des dénonciations et d'être le complice de Soicourt. Ces accusations seront reprises par l'abbesse, Linguet, puis par Voltaire pour la défense.

C'est ainsi qu'une série de dénonciations, sans liens avec la profanation qui a déclenché l'enquête, permettent d'identifier des jeunes gens entre 15 et 22 ans appartenant à la bonne société d'Abbeville qui seraient les auteurs de toutes sortes de blasphèmes. Certains sont accusés d'avoir chanté des chansons libertines et irrespectueuses envers la religion où il est question de la circulation de la vérole entre la Vierge Marie, Marie-Madeleine et les saints du paradis, d'autres déposants déclarent que des jeunes gens brisent les hosties pour vérifier si le sang du Christ en coule, que d'autres crachent dans des boîtes contenant des images pieuses ou incitent les domestiques à proférer des blasphèmes pendant la messe, ou encore à briser des images de plâtre représentant le Christ...

Enfin on rapporte que trois jeunes gens seraient passés, quelques semaines auparavant, devant une procession organisée le jour de la Fête-Dieu sans se découvrir et auraient même refusé de s'agenouiller. Une telle provocation ce jour précis est un acte considéré comme des plus graves et subversifs, surtout parce qu'il est accompli par des jeunes gens de la bonne société, celle qui en principe est la garante de l'ordre, ce qui est d'autant plus scandaleux.

Les trois jeunes gens auteurs de cette dernière impiété sont identifiés : il s'agit de Jean-François de La Barre, de Gaillard d'Etallonde et de Moisnel. Ils fréquentent la même salle d'armes ainsi que la librairie Devérité où sont vendus sous le manteau des livres de philosophie, librairie que fréquente Linguet, comme nous l'avons dit plus haut. Les premières investigations menées à la suite de la profanation du Christ n'ayant rien donné, c'est sur ces trois jeunes que se concentre l'enquête. Des jeunes qui refusent de se découvrir devant une procession sont très certainement les auteurs de toutes les impiétés rapportées par la rumeur publique.

Une perquisition menée au domicile de Jean-François de La Barre permet de découvrir des livres qui avaient été mis à l'Index : le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire, des livres érotiques et des images licencieuses, ce qui achève de l'accuser. De plus de La Barre ferait des genuflexions devant la bibliothèque contenant ces ouvrages et on lui prête des propos impies.

Un mandat d'arrêt est lancé contre les trois accusés. Le chevalier de La Barre est arrêté le 1^{er} octobre 1765 à l'abbaye de Longvillers entre Boulogne et Montreuil, où il a cherché refuge, puis c'est au tour de son jeune ami Moisnel. Quant à Gaillard d'Etallonde, il est à cette période dans une école d'officier aux Pays-Bas et évite sagement de rentrer. Le jeune Moisnel est interrogé et il donne les noms du chevalier de La Barre et de deux autres jeunes gens qui, prudents, ont pris le large : Douville, fils de l'ancien maire, et Saveuse de Belleval, fils du magistrat Dumaisniel de Belleval.

L'Église catholique considère qu'au travers de la profanation du Christ c'est Dieu, et pas seulement son symbole, qui est frappé. Une cérémonie est organisée pour réparer cette offense. Tous les dignitaires de la région sont présents ; c'est le vieil évêque d'Amiens qui célèbre la messe et conduit la procession tête et pieds nus, la corde au cou et tenant un énorme cierge pour marquer l'extrême gravité du sacrilège. La foule est immense et se presse sur le pont Neuf, lieu de la profanation. Le Christ est descendu de sa croix et porté sur un brancard en tête de la procession qui se dirige vers le cimetière Sainte-Catherine où a eu lieu la deuxième profanation. Il est déposé dans une chapelle ; le bruit court que le Christ mutilé fait des miracles de guérison.

Les accusés sont des jeunes gens plus attirés par des carrières militaires que par la magistrature comme leurs parents. C'est d'ailleurs leur maître d'arme Étienne Naturé qui le premier rapportera l'histoire de la procession dont se vantent les trois jeunes lorsqu'ils viennent s'exercer.

Jean-François Lefebvre de La Barre est né le 12 septembre 1745 au château de Férolles en Brie. Après la faillite qui ruine le père et sa disparition en 1762 – la mère est morte en 1754 –, le château familial est

vendu. Alors âgé de 16 ans, il est accueilli à Abbeville avec son frère Jean-Baptiste par la cousine germaine Anne-Marguerite Feydeau, abbesse de Villancourt. Le frère aîné s'engage rapidement comme cadet chez les mousquetaires et rejoint sa compagnie à Paris. Jean-François de La Barre, qui se destine à être officier, doit, avec l'aide de sa cousine, entrer dans une compagnie de cavalerie, mais pour l'heure il se retrouve seul. C'est un petit noble campagnard, fier de ses ancêtres – le grand-père avait été lieutenant-général des armées –, assuré de compter dans sa famille parisienne des gens illustres qu'il ne connaît sans doute pas. Il est logé à l'extérieur du couvent mais dîne régulièrement chez l'abbesse avec ses amis.

Gaillard d'Etallonde est le plus âgé – probablement 22 ans –, son père, M. de Boëncourt, est le deuxième président de la Cour des aides. Moisnel est le plus jeune, il est surnuméraire dans les gendarmes de la garde du roi, orphelin de père et mère. Douville de Maillefeu, fils de l'ancien maire, est gendarme de la garde du roi. Quant à Saveuse de Belleval, il est le fils de Dumaisniel de Belleval, lieutenant de l'élection ; Moisnel est aussi le pupille de Dumaisniel.

Du côté des accusateurs, les principaux protagonistes sont Duval de Soicourt et Dumaisniel de Belleval, comme nous l'avons déjà dit. En devenant maire d'Abbeville, Duval de Soicourt accédait aux pleins pouvoirs de police, de justice et militaires, et était l'ennemi juré de l'ancien maire Douville, le père de l'un des accusés. Duval de Soicourt n'est pas noble et sa position parmi les autres parlementaires, nobles pour la plupart, est délicate.

Le procureur général du roi à Paris est Joly de Fleury. Il a pris position, comme on l'a vu plus haut, contre l'*Encyclopédie* et il est la tête de turc de Voltaire, de Diderot et de Linguet. Voltaire l'appelle « petit singe à face de Thersite³⁰⁵ » et dit de lui qu'il n'est « ni Homère, ni joli, ni fleuri ».

305. Thersite est une figure de la mythologie grecque, qu'Homère évoque dans l'*Iliade* pour sa participation à la guerre de Troie ; il le décrit comme un démagogue hideux, persifleur, détesté...

Les trois jeunes accusés essayent de se défendre et, pris de panique, ils s'accusent mutuellement. Seul Moisnel ne mesure pas la gravité de leur situation. Alors qu'on interroge Jean-François de La Barre dans la pièce voisine, par deux fois il se défroque et montre son postérieur à la population massée dans la cour du tribunal.

À propos du crucifix de plâtre, Jean-François explique qu'il avait effectivement dit qu'il voulait le briser, non pour commettre un sacrilège, mais parce qu'il était de mauvaise facture. Et s'agissant de la procession, il explique qu'ils ont seulement pressé le pas pour passer devant pour ne pas avoir à s'arrêter.

Il va même, sur les conseils de ses proches, jusqu'à accuser Gaillard d'Etallonde d'être l'auteur des profanations du Christ et d'avoir pour cela aiguisé la veille son couteau de chasse ; il est vrai que Gaillard est en fuite et il ne risque pas grand-chose. À son tour, Moisnel rétracte les accusations portées contre Jean-François et désigne aussi Gaillard. Jean-François est également accusé d'avoir tenu des propos résolument irréligieux en déclarant à son perruquier qu'il ne croyait ni en la religion ni aux saints, et que tout cela était de la « graine de niais ». L'un des domestiques de l'abbaye de sa cousine où il loge déclare qu'il avait mis une Bible dans un pot de chambre et jeté le tout par la fenêtre. Une femme témoigne qu'elle a entendu dire que le chevalier de La Barre, voyant un saint Nicolas de plâtre chez une moniale sœur, lui aurait demandé si elle avait acheté la figurine pour avoir avec elle un homme chez elle. C'est dire le peu de sérieux et la faiblesse des accusations.

Il y a aussi plusieurs rétractations, comme celle de cette jeune fille qui avoue avoir menti en déclarant que son cousin de Métigny avait entendu de la bouche du chevalier des propos impies. Le maître d'arme Naturé se rétracte également lors de sa confrontation avec de La Barre et Moisnel.

Conformément au droit en vigueur, la procédure judiciaire est secrète, les juges n'ont pas à motiver leur sentence et le prévenu n'a pas droit à la défense quand il s'agit d'affaires criminelles, comme c'est le cas pour de La Barre. La justice du roi ne peut être contestée.

La défense ne peut donc venir que de l'extérieur du tribunal et de manière illicite. Linguet, le premier, prend la défense publique des accusés, mais, même s'il est avocat, certes depuis peu, il le fait en tant que philosophe pour légitimer son action. Mais celui qui s'en prend aux « rôtisseries judiciaires » se voit interdire de prendre la défense de Jean-François de La Barre.

Mis en cause dans cette affaire, Voltaire prend alors fait et cause, depuis la Suisse, pour le chevalier de La Barre. Plus tard, il rédigera la *Relation de la mort du chevalier de La Barre à Monsieur le marquis de Beccaria* et *Le Cri d'un sang innocent*, pour lesquels il sera condamné sans que la sentence puisse être exécutée du fait de son éloignement.

Nous sommes encore sous l'Ancien Régime ; le blasphème et l'impiété ne concernent pas seulement le domaine religieux, mais touche également la souveraineté, qui tient sa légitimité du droit divin. En attaquant la validité de la notion de blasphème, Voltaire attaque le cœur politique du système. C'est l'idée de séparation de l'Église et de l'État qui est en germe. Voltaire ne vise pas la monarchie, avec le principe de laquelle il est en accord, mais le lien entre le monarque et le prêtre, considérant que la substitution de ce dernier par le philosophe conduirait à une monarchie éclairée. Il rappelle qu'il n'y a pas de loi en France qui punit de mort le blasphème ; tout au plus, l'ordonnance de 1666 prescrit une amende pour le premier blasphème, le doublement pour le deuxième, etc., et le pilori pour la sixième récidive.

Les rétractations de Moisnel, puis les manœuvres des parents des accusés pour détruire les preuves, sont de nature à fragiliser l'accusation. Les livres licencieux ayant été détruits sur ordre de la cousine de Jean-François, il ne reste comme seule pièce à charge que le *Dictionnaire philosophique*. Inquiet, Joly de Fleury invite Soicourt et Hecquet à en finir le plus rapidement.

Le 27 février, le tribunal rend sa sentence : par deux voix d'écart, le chevalier de La Barre et Moisnel sont condamnés à mort en première instance. Gaillard d'Etallonde, absent, est condamné par contumace.

La cousine du chevalier de La Barre, abbesse de Villancourt, et l'un de ses parents, le parlementaire d'Ormesson, font un recours devant le procureur du roi de Paris Joly de Fleury. De La Barre et Moisnel font appel du jugement devant le tribunal de Paris. Ils sont conduits à la Conciergerie le 12 mars 1766, où ils restent enfermés pendant trois mois avant d'être jugés à nouveau.

Dix des plus célèbres avocats démontrent l'illégalité du procès et demandent l'indulgence que l'on doit à des enfants mineurs qui ne sont accusés ni d'un complot ni d'un crime. Le procureur général propose de casser le jugement d'Abbeville, mais sa proposition est rejetée par 15 voix contre et 10 voix pour.

Le 4 juin 1766, l'arrêt du tribunal confirme la condamnation pour « sacrilèges exécrables et abominables, blasphèmes et impiétés », et la peine de mort pour le chevalier de La Barre. Pour Moisnel, on sursoit à la décision.

Jean-François de La Barre est condamné à être soumis à la question ordinaire et extraordinaire, c'est-à-dire à être torturé, à avoir le poing et la langue coupés, à être décapité et brûlé avec l'exemplaire du *Dictionnaire philosophique* de Voltaire. Le roi lui refuse la grâce.

La voiture qui ramène de La Barre met deux jours pour atteindre Abbeville par des chemins détournés et sous bonne escorte, par crainte qu'il soit délivré par ses amis. Le mardi 1^{er} juillet, il subit une heure durant la torture. Les os de ses jambes sont brisés à l'aide de coins de fer ; il s'évanouit à plusieurs reprises et est réanimé à l'aide de liqueurs spiritueuses. Il avoue les livres et les chansons, mais ne livre aucun complice.

Son confesseur dominicain et ami ne peut retenir ses larmes et est consolé par de La Barre lui-même, qui le prie de se forcer à partager son dernier repas : « Prenons un peu de nourriture, lui dit-il, vous aurez besoin de force autant que moi, pour soutenir le spectacle que je vais donner. »

Cinq bourreaux sont spécialement dépêchés de Paris pour exécuter la sentence. Auparavant, de La Barre a dû faire amende honorable à genoux, un cierge à la main devant la porte de l'église principale,

et il est supplicié conformément à sa condamnation. Le supplice de l'amputation de la langue jusqu'à la racine, selon les dires de Voltaire, s'exécute de manière que, si le patient ne présente pas la langue lui-même, on la lui tire avec des tenailles et on la lui arrache. On lui coupe la main droite, puis il est amené sur un tombereau sur la place du marché. Toujours selon Voltaire, « il monte sur l'échafaud avec un courage tranquille, sans plainte, sans colère et sans ostentation ».

Grâce à la « mansuétude » des juges, le pauvre jeune homme de 19 ans est décapité, sa tête et son corps sont jetés au bûcher avec le *Dictionnaire philosophique*.

Gaillard d'Etallonde, resté en Hollande, est exécuté en effigie. Il bénéficiera de la protection de Voltaire, qui le fera engager dans l'armée prussienne. Son père, M. de Boëncourt, se plaint qu'afin de le discréditer le substitut a fait passer la charrette amenant le chevalier de La Barre devant sa fenêtre.

Moisnel bénéficie des circonstances atténuantes : il est orphelin et son jeune âge fait de lui, bien que déluré, davantage la victime manipulée de ses aînés, les mauvais sujets, qu'un véritable coupable. Il sera acquitté en deuxième instance par le tribunal d'Abbeville. Il est vrai que lors de la procession il avait été le seul à se décoiffer. Peut-être bénéficiera-t-il de la protection de Dumaisniel de Belleval dont il est le pupille. Par ailleurs il avait été disculpé par Jean-François de La Barre, qui avait ainsi montré sa grandeur d'âme, en vain.

Et Duval de Soicourt demande à Joly de Fleury d'être anobli.

Dix ans après ces tragiques événements, Gaillard d'Etallonde, qui est officier dans l'armée prussienne et aide de camp de Frédéric II, roi de Prusse, fort du soutien de ce dernier, adresse au roi de France, depuis Neufchâtel, une demande de réhabilitation et la révision du procès d'Abbeville³⁰⁶. Il explique que le jour de la procession ils se pressaient de se rendre à un dîner chez l'abbesse, chapeaux vissés sur leurs têtes pour se protéger de la pluie. Contrairement à ce qui avait été avancé lors du procès, ils étaient très loin des capucins et ils n'avaient pas eu à faire un grand détour pour éviter la

306. Il s'agit en réalité du *Cri du sang innocent* rédigé par Voltaire au nom d'Etallonde.

procession. Gaillard ne peut se remémorer le souvenir de son ami Jean-François, qui était promis à un bel avenir dans la carrière militaire, meilleur que le sien tant il s'était montré doué pour les arts de la guerre, sans verser une larme.

S'ils avaient chanté des chansons de soudard et s'ils avaient évoqué des questions de religion c'était entre eux, sans témoins, et toujours avec « un esprit avide d'instruction ».

Il raconte qu'à la suite du procès les juges responsables de cette Saint-Barthélemy d'Abbeville et qui avaient livré un enfant à une sordide boucherie s'enfuirent à la campagne de peur d'être lapidés par la population.

Le chevalier de La Barre sera par la suite innocenté : la dégradation du crucifix aurait été provoquée accidentellement par une charrette chargée de bois. De plus, la condamnation à mort pour blasphème était illégale car contraire au droit en vigueur. La Convention le réhabilitera en 1794.

L'affaire du chevalier de La Barre se déroule en plein siècle des Lumières. Comme l'affaire Calas deux ans auparavant, cette affaire a constitué l'une des causes célèbres qui ont été l'occasion pour Voltaire et les philosophes des Lumières de lutter contre l'arbitraire de la justice au XVIII^e siècle.

Mais les lumières des philosophes ne sont pas seules à éclairer ce XVIII^e siècle, quelques bûchers, attisés par les antiphilosophes, apportent encore quelques funestes lueurs. Ainsi, en réaction aux philosophes et aux encyclopédistes, le XVIII^e siècle voit émerger un courant de pensée antiphilosophique qui s'oppose à celui des lumières et qui s'inscrit dans la reconquête d'audience du religieux sur le profane.

Les antiphilosophes sont des théologiens et polémistes qui dénoncent le matérialisme et le naturalisme des philosophes du XVIII^e siècle. Voltaire et Rousseau ne sont pas leurs principales cibles ; ils s'en prennent surtout aux encyclopédistes d'Alembert et Diderot. Voltaire se moquait des antiphilosophes ; il les tournait en dérision en les décrivant comme des écrivains à l'esprit le plus ordinaire qui

vendaient leurs livres très bon marché : il parlait d'une « troupe d'écrivains affamés qui se vantent de défendre le christianisme à 15 sols par tome ».

L'avocat général Pasquier est assurément l'un des représentants les plus dangereux de cette mouvance. C'est lui qui prononça le réquisitoire contre le chevalier de La Barre lors du procès en appel à Paris dont on connaît l'issue fatale.

Pasquier considère que les philosophes et les encyclopédistes forment une « secte impie » des plus dangereuses qui s'en prend à la religion et au gouvernement. C'est une « ligue criminelle » dont « le but principal est de détruire l'harmonie établie entre tous les ordres de l'État [...]. Liberté de penser, voilà leur cri [...]. Leur objectif est d'éteindre la croyance [...] ils s'acharnent à déraciner la foi, à corrompre l'innocence et à étouffer dans les âmes tout sentiment de vertu [...]. Éloquence, poésie, histoire, roman, jusqu'aux dictionnaires, tout est infecté [...] ». Pasquier conclut ce réquisitoire par : « Le peuple était pauvre mais consolé, il est maintenant accablé de ses travaux et de ses doutes. »³⁰⁷

En 1897, à l'instigation d'une association de libres-penseurs, une statue du chevalier de La Barre sera érigée devant la basilique du Sacré-Cœur à Montmartre, puis déplacée en 1926, dans le square Nadar tout proche, car elle dérange. Sur ordre du gouvernement de Vichy, la statue est déboulonnée le 11 octobre 1941. En 2001, une nouvelle statue sera érigée pour remplacer la première.

Aujourd'hui, le nom du chevalier de La Barre représente un symbole pour la libre-pensée. En 1907 a été édifié à Abbeville un monument commémorant le martyr du chevalier de La Barre. Le monument est encore aujourd'hui un point de ralliement des libres-penseurs et des défenseurs de la laïcité.

Trois associations portent son nom : l'association Le chevalier de La Barre à Paris, le groupe La Barre à Abbeville, une loge maçonnique du Grand Orient de France à Bergerac. On compte

307. Ces extraits sont tirés d'un réquisitoire prononcé par Pasquier en 1770 contre des livres et des revues qui furent condamnés à être brûlés ; bien que l'on ne connaisse pas le réquisitoire qu'il prononça contre de La Barre, on peut supposer qu'il était du même acabit.

également environ soixante-dix rues ou places qui portent le nom de Jean-François de La Barre.

CAYETANO RIPOLL

Le 31 juillet 1826, à Valence, l'instituteur Cayetano Ripoll est garrotté pour avoir professé des thèses déistes.

C'est la dernière victime de l'Inquisition.

Rappelons que l'Inquisition fut établie au XIII^e pour éradiquer les hérésies en général et le catharisme languedocien en particulier ; elle fut confiée à l'ordre des Dominicains, créé par l'Espagnol Dominique de Guzmán. Ce n'est qu'en 1478 que l'Inquisition espagnole fut instituée à la demande des très catholiques Ferdinand et Isabelle de Castille, qui en avaient le contrôle en nommant les premiers inquisiteurs.

Cette Inquisition connaîtra son « heure de gloire » et de cruauté, avec le célèbre grand inquisiteur Torquemada. Elle était surtout dirigée contre les *conversos* ou marranes, ces juifs convertis, le plus souvent de force, au christianisme, et suspectés de ne pas être sincères à leur nouvelle foi chrétienne et de poursuivre en secret les pratiques du judaïsme.

Les persécutions menées par les inquisiteurs étaient loin d'être désintéressées ; la plus grande partie des biens des accusés était saisie par le Saint-Office. En effet l'Inquisition n'avait pas de ressources propres et ne pouvait fonctionner que grâce à la confiscation des biens des accusés. Après les juifs, ce sont les morisques, ces reconvertis de force de l'islam, puis les protestants, peu nombreux en Espagne, et autres hérétiques qui seront les cibles de l'Inquisition.

L'Inquisition est une machine de guerre basée sur la « pédagogie de la peur ». Cette peur, entretenue par la torture, les bûchers, les autodafés, renforcée par les secrets impénétrables de la procédure, facilite les dénonciations. De plus, les *familiars*, collaborateurs laïcs